

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Augmentation de la capacité de production de la SAS SODEBO Montaigu-Vendée

En exécution de l'arrêté préfectoral n°21-DRCTAJ/1-59 du 29 janvier 2021 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par la SAS SODEBO, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'augmenter la capacité de production à 1000 tonnes/jour de son usine située sur le territoire de la commune de MONTAIGU-VENDEE, est soumise à enquête publique dans ladite commune et en mairie déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 1^{er} mars 2021 à 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au vendredi 2 avril 2021 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête)**.

Le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de MONTAIGU-VENDEE et en mairie déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean-Yves ALBERT, cadre ERDF-GRDF en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations et propositions du public écrites ou orales de la manière suivante :

- lundi 1^{er} mars 2021 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 à la mairie de Montaigu-Vendée, salle Louis XI;
- mardi 16 mars 2021 de 9h00 à 12h00 à la mairie déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, salle du Conseil ;
- vendredi 2 avril 2021 de 14h00 à 17h00 (heure de clôture de l'enquête) à la mairie de Montaigu-Vendée, salle Louis XI.

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de Montaigu-Vendée, place de l'hôtel de ville 85600 MONTAIGU-VENDEE ou par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee3@orange.fr (en précisant en objet : Enquête publique SAS SODEBO).

Les observations émises par voie électronique seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr – rubrique publications – commune de Montaigu-Vendée).

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis favorable de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis ainsi que l'arrêté précité sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 1^{er} mars au 2 avril 2021** sur ce même site internet.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande d'autorisation peuvent être obtenues auprès de Monsieur Dimitri DAHERON, chargé d'étude environnement, Servie Ingénierie, SAS SODEBO (02.51.43.03.03 ou dimitri.daheron@sodebo.fr).

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie de Montaigu-Vendée ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.